



Mariage prévu en Suisse

01/2025

Documents à soumettre en personne à votre représentation suisse

Formulaire : Demande en vue de mariage

Pour la personne de nationalité suisse:

- Attestation originale de domicile actuel
- Passeport ou carte d'identité en cours de validité
- Copie du certificat d'état civil

Pour la personne de nationalité étrangère :

- Acte de naissance original avec filiation (Wassikat Wilada / وثيقة ولادة)
- Acte original de l'état civil actuel:
 - a) Certificat de célibat (Ifadat Ozoubiya / إفادة عزوبية) de la communauté religieuse
 - b) Extrait individuel d'état civil (Ekhraj Keid Fardi / اخراج قيد فردي)
 - c) Extrait de registre familial (Ekhraj Keid Aailiy / اخراج قيد عائلي)
 - d) Acte de divorce avec mention de l'entrée en force (Wassikat Talak / وثيقة طلاق)
 - e) Jugement de divorce avec mention de l'entrée en force (Houkm Talak / حكم طلاق)
 - f) Acte de décès du conjoint décédé (Wassikat Wafat / وثيقة وفاة)
- Certificat original de domicile actuel (Ifadat Sakan / إفادة سكن)
- Passeport en cours de validité

Pour la personne domiciliée en Suisse:

- Copie du certificat de domicile actuel en Suisse
- Copie de son passeport ou de sa carte d'identité en cours de validité

Pour les enfants communs qui ne sont pas encore inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- Acte de naissance original avec filiation
- Acte officiel original établissant la filiation ou la reconnaissance de paternité
- Certificat original de domicile actuel
- Passeport ou carte d'identité en cours de validité

Pour les enfants communs inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- Copie de l'acte de naissance
- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas dater de plus de six mois. Ils ne seront pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas rédigés dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits en allemand, en français ou en italien.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés par le Ministère des Affaires Étrangères avant d'être remis à la représentation suisse.

Visa d'entrée en vue de regroupement familial en Suisse

- Formulaire de visa en 3 copies
<https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/themen/einreise/visumantragsformular.html>
- Passeport + 3 copies : doit être valable pour au minimum six mois et contenir au minimum deux pages vides.
- Photos passeport : 4 photos passeport identiques, récentes avec arrière-plan et visage neutres, dimensions des photos 3.5 x 4.5 cm.
- Casier judiciaire original + 1 copie : ne datant pas de plus de 6 mois et légalisé par le Ministère des Affaires Étrangères.
- Certificat de langue A1 / attestation scolaire d'une langue nationale :
Attestation des compétences linguistiques (A1) de la langue parlée au lieu de résidence futur en Suisse. Une inscription à un cours est acceptée. La liste des certificats de langue acceptés se trouvent sur le site suivant : www.fide-info.ch

Interprète

Si le(la) requérant(e) ne parle ou n'écrit ni le français ni l'allemand ni l'italien, la présence d'un interprète (de l'arabe vers l'une de nos langues nationales) est obligatoire. Les frais sont à la charge du/de la requérant(e).

Emoluments

Les frais s'élèvent à CHF 540.00 (payables en espèces en dollars) le jour du rendez-vous.

Informations supplémentaires

Afin de soumettre une demande de préparation en vue de mariage et une demande de regroupement familial en Suisse, la personne résidente au Liban doit se présenter personnellement à l'Ambassade sur rendez-vous préalable.

Les questions doivent être adressées par email à : beirut.chancellery@eda.admin.ch.

Remise de la décision : la décision est prise par l'autorité compétente en Suisse. Votre conjoint(e) résidant(e) en Suisse sera informé(e) par écrit de la décision.

Bourj Al-Ghazal, 14ème étage
Ave. Fouad Chehab
Achrafieh, Beyrouth, Liban
Tél: +961 (0)1 / 324 129, Fax: (0)1 / 324 167
beirut@eda.admin.ch, www.eda.admin.ch/beirut